

1. Présentation

Le comité de l'association organise la 1ère édition de la Cyclo sportive "La Désalpe Reichenbach" le dimanche 16 septembre 2018.

Tout participant s'engage à respecter le règlement suivant lors de son inscription.

Il s'agit d'une randonnée cycliste ouverte à toutes et à tous, apte à la pratique du sport cycliste avec un âge minimum requis selon les parcours au choix:

- Grand parcours route Martigny-Emosson via le col de la Forclaz 33km :
14 ans et + (avec autorisation parentale pour les mineurs)
- Grand parcours VTT Martigny-Emosson via Vallée du Trient 25km :
14 ans et + (avec autorisation parentale pour les mineurs)
- Le Défi pour ELA route ou VTT Finhaut-Emosson 8.1km :
12 ans et + (avec autorisation parentale pour les mineurs)
- Le parcours familiale route, VTT ou E-bike barrage d'Emosson 3km :
Tout âge et accompagné par les parents

2. Matériel

Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état de marche avant le départ et doit prévoir des pièces de rechange et nécessaire à la réparation (chambre à air, pompe, etc....), ainsi que des vêtements adaptés.

Les puces permettant le chronométrage mises à disposition des participants doivent être restituées à l'arrivée, en parfait état.

A défaut, les frais effectifs de remplacement seront facturés au participant concerné.

3. Sécurité et règles de circulation

Le port du casque est obligatoire.

Cette manifestation étant une randonnée sportive, tous les participants devront respecter les règles de circulation routière, emprunter les parties droites de la chaussée, adapter la vitesse dans les descente pour leur sécurité et obéir aux injonctions des signaleurs, des motards ou de la police.

Les véhicules accompagnant sont interdits.

Le jet de tout objet ou détritrus sur la route est strictement interdit.

4. Assurances

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance couvrant les conséquences personnelles d'un accident. Ni les organisateurs, ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. L'inscription vaut confirmation que le participant est au bénéfice de ces assurances et renonciation à toute action juridique envers les organisateurs.

5. Prise en charge médicale

Tous les frais découlant d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc.) sont à la charge de chaque participant.

6. Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou désistement du participant.

Sur décision définitive du comité d'organisation suite à la présentation de justificatifs jugés suffisants, les montants perçus pour l'inscription d'un participant se désistant peuvent être reportés sur l'édition suivante.

7. Droit à l'image

En vous inscrivant vous acceptez que l'organisation utilise votre image sous toutes ses formes dans un but de promotion. Tout désaccord doit nous être signalé par écrit avant l'épreuve.